



# Les tragi-comédies de carnaval



## I

On trouve dans le répertoire du théâtre basque trois pièces qui mettent à la scène le conflit de Mardi-gras et de Carême: 1.<sup>o</sup> *Bacchus*; 2.<sup>o</sup> *Pansart* (1); 3.<sup>o</sup> *le Jugement et la Condamnation de Carnaval*. Voici les brèves analyses de ces longues pièces.

1.<sup>o</sup> *Bacchu*. (Texte conservé dans le manuscrit unique de Bordeaux, n.<sup>o</sup> 22.)

Pansart (le Ventru, Mardi-gras) propose au peuple de détruire Cendres et Carême, contre lesquels il a une vieille rancune. Le peuple, charmé de cette proposition, promet à Pansart de le nommer roi à perpétuité, s'il réussit à vaincre et à exterminer ces odieux despotes.

Pansart prend pour alliés Bacchus (le Vin) (2) et Phintzirt (le Ventre de la bouteille), tandis que Carême enrôle sous ses drapeaux Cendres et Phétiri Santz (la Misère). (3)

Après diverses péripéties guerrières, Bacchus est blessé mortellement et Pansart est fait prisonnier.

Le prisonnier passe en jugement. Les débats montrent qu'il dévorait toutes les viandes du pays et que si, par malheur, ce goinfre avait été victorieux, l'Europe entière eût été exposée à mourir de faim. En conséquence, l'accusé est condamné à la peine capitale.

---

(1) Pansart est le nom que les Basques donnent ordinairement à Mardi-gras personnifié. Les Béarnais le béatifiaient, comme on le voit dans une curieuse ordonnance de 1571, où Jeanne d'Albret prohibait les débauches du carnaval, «attendu que ce sont des superstitions et idolâtries romaines établies pour honorer un saint nommé Pansart». Rabalais, qui distinguait saint Pansart et Mardi-gras, nous renseigne sur la noble extraction de ces deux personnages dans Pantagruel, I. II, ch. 1.

(2) Cf. ce verset du prologue de Bacchus: «Bonnes gens, si vous ne savez pas ce que c'est que Bacchus, apprenez que c'est le Vin. Et souvent le vin est la perte de l'homme.»

(3) Sur Phétiri Santz, voir dans Fr. Michel, *Le Pays basque*, pp. 414-417. deux chansons qui caractérisent bien ce personnage.

Le peuple, un peu à contre-cœur, mais pourtant satisfait d'avoir évité la famine, reconnaît l'autorité de Carême. Le nouveau souverain arrive avec quarante soldats (les quarante jours d'abstinence) et sept officiers (les sept semaines qui s'écouleront jusqu'à Pâques). Mais d'ailleurs son règne ne sera pas de longue durée: «car un autre roi lui succédera bientôt, notre sire le Printemps; et après le Printemps ce sera notre sire l'Été; et après l'Été le fils de défunt Bacchus recouvrera le pouvoir.»

2.<sup>o</sup> *Pansart*. (Texte conservé dans trois manuscrits: Paris, n.<sup>o</sup> 135; Bordeaux, n.<sup>o</sup> 23; collection particulière de Mr. J. Vinson.)

Le seigneur Pansart, prince de Carnaval, invite à déjeuner son ami Bacchus, prince de la Liqueur, atoujours saoul comme le Vin», et ils font une énorme ripaille.

Mais Pansartine et Polonie (Pologne?), femmes de Pansart et de Bacchus, non moins voraces et soiffardes que leurs maris, s'inquiètent de ces ripailles qui menacent d'épuiser rapidement le bien de leurs maisons, et elles s'entendent pour brouiller les deux amis par de faux rapports.

La guerre éclate entre Pansart et Bacchus. Mais Floris, neveu de Pansart, et Coral, fils de Bacchus, séparent les combattants.

Cette aventure a aigri le caractère de Bacchus qui, ayant surpris sa femme Polonie à boire au goulot de la bouteille, l'injurie et la rudoie. Celle-ci, pour se venger, verse traîtreusement de l'eau dans le vin que lui a demandé son mari. Cette eau est toxique pour Bacchus qui, ayant bu d'un trait, «sent tout son corps de refroidira et, pris d'un mal terrible dans le ventre, ne tarde pas à mourir empoisonné.

Cependant Pansart est accusé par le peuple d'affamer tout le pays, et, tremblant de peur, il s'enferme dans son château. Le Grand Prévôt, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, investit le château, donne l'assaut, fait Pansart prisonnier et l'amène devant le tribunal.

Pansart est condamné à mort. Mais, au moment où le Grand Prévôt se dispose à l'enfermer dans la geôle, le condamné s'évade.

La pièce se termine par un discours que le prince de Carnaval adresse aux Souletins contre la tyrannie de l'usurpateur Cendres. «Ceux d'entre vous, leur dit-il, qui consentiront à s'y soumettre, ne sont que des ingrats, des imbéciles, de pauvres hères, des mufles impertinents; et Cendres se chargera de les faire repentir de leur félonie en leur grattant les boyaux.»

3.<sup>o</sup> *Le Jugement et la Condamnation de Carnaval*. Le texte de cette pièce est perdu. Toutefois on en connaît le sujet.

«Drame immense, dit Badé (1), où figure une foule de personnages, et dont le burlesque héros, attaqué et poursuivi par Carême, est obligé de se confesser humblement, puis jugé, et enfin condamné au feu de l'enfer.»

De plus, le prologue de *Malkus et Malkulina* (2), farce charivarique avec laquelle cette pièce a été jouée, nous apprend que le *Jugement de Carnaval* fut représenté en deux journées, ce qui confirme le mot de Badé, «drame immense», et nous renseigne sur d'importantes particularités du sujet par les versets suivants :

Le matin du jour des Cendres dernier, nous avons mis Pansart en prison, sans qu'il eût grand tort.

Depuis, il y a eu beaucoup de rapports contre lui, et on l'accuse de toute sorte de crimes :

D'abord qu'il est gourmand, et ensuite putassier, et qu'il fait beaucoup d'affronts aux jeunes filles.

Aujourd'hui vous allez voir condamner ce Monsieur, après avoir entendu de combien de forfaits il est incriminé.

On l'accuse de s'être saoulé avec de l'eau et d'avoir volé des moutons dans des bergeries vides ;

D'avoir engrossé les filles dans un couvent de moines, et d'avoir fait évader de la prison de ce village le prisonnier qui s'y trouvait.

Il a volé tout l'argent de ces montagnes, et il a vidé de grain les greniers de nos églises.

Il est entré dans cette place publique avec de fausses clefs qu'il a fabriquées, et il a emporté le marché sur son dos (3).

Mon peuple bien-aimé, vous verrez ce qu'il en aura coûté pour s'emparer de Pansart.

Il y aura aujourd'hui de terribles travaux dans la justice, bonnes gens, quand on le condamnera.»

Ces pièces carnavalesques n'ont jamais eu, semble-t-il, de nom basque qui leur fût propre. Dans les prologues et dans les épilogues qui les encadrent, elles sont appelées tantôt «tragédies) et tantôt «comédies». Par exemple, on lit dans le prologue de *Bacchus* : «NOUS avons composé cette tragédie sur un beau sujet»; et dans l'épilogue

(1) Dans un article sur *le Carnaval dans la Soule*, publié par l'*Observateur des Pyrénées*, n.<sup>o</sup> du 13 mars 1840.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, n.<sup>o</sup> 21.

(3) On rencontre assez souvent dans les pièces comiques basques le genre de plaisanterie qui consiste à affirmer des choses invraisemblables, impossibles, absurdes.

de *Pansart*: «Quoique cette comédie soit une fable...» Cela justifie le nom de tragi-comédies dont nous les avons baptisées.

Les tragi-comédies sont écrites dans le pur dialecte souletin et versifiées selon le même système prosodique que les tragédies (1), c'est à dire en petites strophes appelées «versets), qui se composent de deux longs vers coupés par de fortes césures, et que les copistes disposent presque toujours sur le papier en forme de quatrains.

La première représentation connue est celle qui fut donnée en 1787, à Olhaïby (2). Les manuscrits en mentionnent cinq autres: en 1835, à Tardets; sans date; à Larrau; en 1839, sans lieu; en 1852 à Saint Palais; sans lieu ni date, avec la farce de *Malkus et Malkulina*. Mais depuis soixante ou soixante dix ans les représentations sont tombées en désuétude. Par conséquent. le seul moyen que nous ayons pour nous faire une idée de ce qu'était la mise en scène, c'est de consulter les didascalies des «cahiers».

Le théâtre était construit sur la place du village, comme pour les tragédies. Il y avait un petit escalier par où l'on montait du parterre sur la scène. A la représentation de 1787, trois portes étaient ouvertes dans la toile de fond et faisaient communiquer la scène avec l'arrière-scène.

Quant aux costumes, nous savons seulement que les Satans avaient la veste rouge, et qu'ils étaient armés du crochet ou du fouet traditionnels.

La récitation du prologue et de l'épilogue se faisait avec les mêmes marches et contremarches que dans les tragédies, quoique ces morceaux fussent rédigés sur un ton bien différent et que la «libertas decembris» s'y permît beaucoup de plaisanteries très libres.

On ne rencontre dans les manuscrits aucune didascalie relative à la musique; mais il n'en est pas moins vraisemblable qu'il y avait un orchestre, puisque la représentation se terminait par un bal.

## II

Puisque l'histoire de Carnaval est le sujet commun de toutes les tragi-comédies basques, essayons d'abord de définir la signification de cette histoire.

(1) Cette particularité mérite d'être signalée: car il est très rare qu'au théâtre populaire les pièces comiques ne soient pas versifiées autrement que les pièces tragiques.

(2) Il est fait allusion à cette représentation dans le prologue de *Jouanic Hobe et Arlaita* (Bordeaux, n.<sup>o</sup> 13).

Les Anciens, qui n'avaient pas l'idée pieuse de la mortification, ne pouvaient rien avoir qui fût moralement comparable à nos fêtes du mardi gras, où l'on dit adieu à la bonne chère avant d'entrer dans une période d'abstinence. Donc, en principe, le carnaval est une fête chrétienne; mais, en pratique, il a recueilli l'héritage païen des Saturnales, où l'on commémorait l'âge d'or par toutes sortes de réjouissances et de bombances. Du premier janvier au mardi gras inclus, c'est la liberté de la lippée et de la beuverie; mais, à partir du mercredi des Cendres, Carême prend sa revanche et la pénitence succède à la liesse. Ainsi, lorsque le pastoralier basque représente sur la scène la lutte de Pansart et de Bacchus contre Carême, ce qu'il nous montre sans le savoir, c'est la lutte de l'esprit chrétien contre l'esprit païen. Cette lutte se poursuit à travers les siècles sans que l'un des deux adversaires remporte jamais sur l'autre la victoire définitive, et chaque année le conflit renaît entre ces éternels antagonistes.

Toutes les tragi-comédies basques, quelle que soit la diversité de leurs épisodes, visent pareillement à censurer avec une joyeuse gaillardise la goinfrerie, l'ivrognerie et les autres vices qui, d'habitude, font cortège à ceux-là. Donc, pour le fond, les tragi-comédies prétendent être un enseignement moral. Quant aux procédés littéraires au moyen desquels les pastoraliers ont donné à cette censure une forme dramatique, déjà les analyses sommaires nous ont appris qu'ils consistent à présenter le conflit, tantôt sous la forme d'un combat à main armée, tantôt sous la forme d'une action judiciaire. Par conséquent, les tragi-comédies synthétisent en quelque sorte les trois petits genres que les historiens de la littérature appellent «moralités», «batailles» et «procès», si goûtés vers la fin du moyen âge dans tous les pays de race latine.

Comment les Souletins ont-ils utilisé des nombreux modèles qu'ils trouvaient dans les littératures voisines? C'est ce qu'il s'agit d'examiner maintenant.

1.<sup>o</sup> LA MORALITÉ.— On appelait ainsi des pièces allégoriques écrites en vers. La littérature française en possède une soixantaine qui datent toutes du x<sup>v</sup>e siècle, et l'une d'elles, intitulée *la Condamnation* de Banquet, n'est pas sans quelque analogie avec les tragi-comédies souletines, puisqu'elle s'attaque à l'abus de la bonne chère. D'ailleurs, si les «moralités» avaient pour objet de stigmatiser le vice, elles le faisaient parfois d'une façon si libre qu'il leur arrivait de ressembler à des farces grivoises beaucoup plus qu'à

d'austères sermons, et la morale y était enseignée à la mode spartiate, qui consistait à mettre des esclaves ivres morts sous les yeux des jeunes gens, pour les dégoûter de l'ivrognerie.

L'intention moralisatrice des pastoraliers est indubitable, puisqu'ils l'énoncent expressément, quoique d'une manière comique, dans les prologues et dans les épilogues des tragi-comédies. Par exemple, dans le prologue de *Pansart*:

Je suis venu ici; non pour faire que vous creviez de rire, mais pour travailler à votre conversion...

Si vous suivez mes avis, vous ne vous en trouverez pas mal: j'ai déjà ramené au bien quantité de personnes.

Je suis allé à Camou, à Cihigue, à Berrogain et à Roquiague, et j'ai converti toutes les populations de là-bas.

Ce n'est pas étonnant: je parle avec tant d'éloquence! Comme l'âne du moulin s'entend à jouer de l'orgue...

Et le but moralisateur de ces facétieuses admonestations est mieux indiqué encore dans l'épilogue par ce joli verset:

Quoique cette comédie soit une fable, ça ne fait rien: il s'y trouve beaucoup de choses qui ressemblent à la vérité.

Mais, en fait, la leçon de vertu, consiste presque exclusivement à peindre le vice: festin où Pansart et Bacchus, nouveaux Gargantuas, dévorent des bœufs entiers et boivent des barils de vin; familiarités coupables des femmes avec le prince de la Liqueur; dissensions domestiques et scandaleux pugilats qui s'en suivent, etc. C'est aux spectateurs eux-mêmes de tirer de ces tableaux, s'il leur plaît, l'enseignement moral qu'ils contiennent en germe.

Les spectateurs accomplissent-ils consciencieusement ce travail d'exégèse et recueillent-ils tout le profit que le tragi-comédie devrait leur procurer? Ce n'est pas bien certain. Et puis, qui sait si les pastoraliers eux-mêmes n'ont pas une secrète indulgence pour le vice qu'ils flagellent gaiement? Au fond, ils n'aiment guère ce Carême «à la panse maigre», ce Cendres «à l'œil triste». Dans *Bacchus*, lorsque Cendres dit à Satan:

Nous avons des paroisses entières peuplées de nos sujets qui font maigre deux jours sur trois;

Satan a beau jeu pour lui répondre:

Et nous, nous avons des villes entières qui font gras, et des villages aussi, pourvu qu'ils soient de quelque importance.

Et, quand Cendres réplique:

Les maîtres font gras, mais ils font faire maigre à leurs domestiques, à leurs ouvriers et à leurs manœuvres;

si le public rit, ce n'est point, peut-être, aux dépens de ceux qui négligent d'observer le commandement de l'Église. De même encore, quand la femme de Bacchus dit:

Les morts sont morts. Jusqu'au trépas vivons bien. Je bois un trait à la santé de vous tous!

et quand Bacchus mourant adresse à son fils cette suprême profession de foi:

Je regrette les bons vins vieux, je ne regrette pas du tout les femmes.

Bois du vin pur, et ne te fie pas aux femmes. Rappelle-toi toujours mes dernières paroles!

il y a sans doute plus d'un spectateur que cet épicurisme ne choque point, et qui trouve qu'en somme les ennemis de Carême ne sont pas déjà si sots.

2.<sup>o</sup> LA BATAILLE.— L'artifice qui consiste à représenter sous la forme d'une lutte à main armée le conflit de deux principes contraires, a été appliqué tantôt à des sujets graves, tantôt à des sujets plaisants, et en s'en est servi de bonne heure pour donner du piquant aux badinages qui concernaient le carnaval et qui mettaient aux prises Mardi-gras et Carême. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve dans la littérature française une *Bataille de Carême et de Charnage* (1), et Rabelais a chanté *la guerre des Andouilles et de Caresme-prenant* (2). En Italie, au XVII<sup>e</sup> siècle, pour terminer un carnaval florentin, on joua une *Rappresentazione e festa di Carnasciale e della Quaresima*, où ces farouches ennemis faisaient campagne l'un contre l'autre (3).

---

(1) Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 230. Cette pièce a été imprimée par Méon dans *Fabliaux*, t. IV, p. 80 et suiv., et réimprimée par A. de Montaiglon dans *Anciennes poésies françaises*, t. X, pp. 110 et suiv.

(2) *Pantagruel*, I. IV, ch. 35.

(3) Cette pièce italienne n'est pas sans analogie avec *le Pansart* basque. En voici la brève analyse.— Carnasciale, le cou orné d'un collier de saucisses et tenant à la main une bouteille, donne des ordres pour un grand banquet. Mais il est dénoncé à Quaresima, qui rassemble aussitôt une armée pour l'attaquer. Les conseillers de Carnasciale l'avertissent qu'une entreprise se trame contre lui. Cependant Quaresima envoie à Carnasciale un ambassadeur qui le somme de venir à résipiscence; mais Carnasciale ne veut rien entendre. Alors Quaresima entre en campagne avec ses troupes, dont les bataillons sont des Raves, des Epinaris, des Poireaux, du Poisson salé, etc. Un espion annonce à Carnasciale que l'ennemi approche, et Carnasciale s'enferme dans son château. Quaresima fait

En Espagne, Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, écrivit au XIV<sup>e</sup> siècle *la Pelea que bobo don Carnal con doña Cuaresma*.

Mais revenons aux tragi-comédies.

Nous avons déjà dit que, dans Bacchus, la «bataille» est présentée sous la forme traditionnelle, c'est à dire que la guerre éclate entre Pansart et Carême, et qu'elle se termine par la blessure mortelle de Bacchus et par la capture de Pansart. Il est inutile de revenir sur ce point.

Dans *Pansart*, le pastoralier a sans doute voulu donner à la «bataille» quelque chose de plus neuf, et il l'a présentée autrement, d'abord sous la forme d'une brouille entre Pansart et Bacchus, puis d'une expédition du Grand Prévôt contre l'affameur Pansart.

La brouille des deux amis est machinée par les Satans, qui suggèrent perfidement à Pansartine et à Polonie un moyen pour mettre un terme aux ruineuses prodigalités de leurs maris;

SATAN.— Tu as raison, : sans aucun doute, ce sont deux goinfres. Il faut que tu trouves quelque manière de te débarrasser d'eux.

Ton mari est un homme sans frein, et Bacchus est pour le moins aussi dissolu que lui.

Depuis longtemps je ne puis plus les souffrir, et je t'aiderai volontiers contre eux.

ASTAROTH. Ecoute-moi, Pansartine. J'ai un bon avis à te donner. Je vais te dire une chose que tu répéteras à Pansart.

C'est un grand" malheur pour lui d'avoir invité Bacchus à dîner, et mieux aurait valu que l'idée ne lui en vînt jamais.

Corrompu par une nourriture trop abondante, Bacchus a formé de criminels desseins:

Il a donné l'ordre à ses soldats d'enlever du pays toutes les sortes de bestiaux.

Mais, s'il y réussit, comment ferez-vous pour vivre, vous autres, lorsque vous n'aurez plus même une bouchée de viande?

Lorsque ton mari apprendra cela, il entrera dans une grande colère et s'armera contre le traître.

SATAN. Esprit béni! C'est fort bien pensé. Voilà un avis qu'on ne pourrait payer assez cher.

Va donc, Pansartine; suis le conseil d'Astaroth, et obtiens que Bacchus et Pansart se battent ensemble.

Quand ces suggestions ont réussi et que la guerre est déclarée

---

donner l'assaut. Carnasciale, prisonnier, est condamné à mourir par le feu, et, tandis qu'on prépare le bûcher, il dit adieu à la vie et à ses jouissances. Finalement, le bourreau le jette dans les flammes, et un diable emporte son âme en enfer.— On pourrait citer plusieurs pièces italiennes de même sorte, notamment *Il gran contrasta e la sanguinosa battaglia di Carnevale e di Madonna Quaresima*.



entre les anciens compagnons de table, Bacchus, naturellement couard, se cache pour éviter le péril du combat. Alors Pansart lui adresse d'homériques défis :

Montre-toi, montre-toi, Bacchus, roi des Ivrognes! Tu vas maintenant payer ta témérité.

Je te ferai voir quelle est ma puissance, et tu regretteras d'avoir été trop ambitieux...

Je ne laisserai pas ici pierre sur pierre, et je te ferai écarteler par des chevaux.

En vérité, j'ai bien employé les boudins dont je t'ai fait largesse! Pourquoi l'ours d'Iraty ne t'a-t-il pas déchiré les entrailles?

Tu es aussi présomptueux que Lucifer. Mais il n'est pas si facile que tu le crois de m'enlever mes saucisses.

Tu n'as donc jamais entendu dire que j'avais le bras terrible et que ma patte ressemblait à celle de Samson?

Sache que je n'ai jamais eu d'égal: ni Goliath ni d'autres! Et ton dos va l'apprendre.

Si tu ne te montres pas, c'est bien certainement parce que tu as peur. Mille tonnerres! J'enfonce ta porte et je saccage ton palais.

Mais Pansart ne sera pas longtemps si fier, et bientôt son tour viendra de se cacher. En effet, son neveu Floris arrive en courant et lui dit:

Ah! mon oncle bien-aimé, quelle fâcheuse nouvelle! Monsieur le Grand Prévôt marche contre vous,

En armes, avec tous ses gens. J'ai entendu dire qu'ils sont trois mille.

Mais, fussent-ils dix mille, je n'ai pas peur d'eux. Courage, mon oncle bien-aimé!

Jamais je n'ai trouvé mon maître, jamais encore personne ne m'a vaincu.

Défendons-nous, coûte que coûte, et anéantissons le Grand Prévôt et ses gendarmes.

En dépit de ces mâles exhortations, Pansart se sent alourdi par la graisse et incapable de soutenir l'attaque de l'ennemi; mais il a honte d'avouer sa poltronnerie et il affecte de faire bonne mine:

Allons donc, Messieurs, nous préparer à combattre. Toutefois, je préférerais beaucoup aller manger dix boudins.

Après diverses péripéties, le Grand Prévôt prend d'assaut le château où Pansart s'est enfermé avec les siens. Le prince de Carnaval, vaincu, implore sans vergogne la compassion des vainqueurs, leur offre une rançon de cent bœufs, de deux cents veaux, de deux mille moutons, de deux mille boudins, de trois mille saucisses et

de cochons autant qu'il leur plaira. Mais le Grand Prévôt reste incorruptible. et répond superbement «qu'il ne veut ni trahir son roi ni désobéir en quoi que ce soit à la justice.»

3.<sup>o</sup> LE PROCÈS.— «Depuis Philippe le Bel, dit Petit de Julleville, on aimait en France, même sur la scène, les subtilités du droit et jusqu'aux roueries de la chicane... Il y a tel mystère qui nous fait assister à toutes les phases d'un procès: instruction, jugement, exécution...»

Comme la forme littéraire du «procès» s'adaptait aussi bien que celle de la «bataille» à l'antagonisme de Carnaval et de Carême, les écrivains de tous les pays se sont plu à en faire usage. Contentons-nous d'en citer deux exemples: pour l'Italie, *le Contrasto fra Carnevale e Quaresima a parlamenti*, œuvre du bolonais Guido Faba, où le litige de Carnaval et de Carême est exposé à la façon de débats judiciaires; et pour la France, *Procès et amples examinations sur la vie de Caresme-prenant*, opuscule en forme d'interrogatoire et de sentence, publié à Paris en 1605 et plusieurs fois réimprimé.

L'auteur du Bacchus basque n'a pas donné beaucoup de développement au procès; mais au contraire le procès occupe dans *Pansart* toute la seconde moitié de la pièce, et les innombrables péripéties d'une affaire criminelle s'y succèdent, d'ailleurs avec peu d'intérêt dramatique. Il suffit de les énumérer.

Accusation portée contre Pansart par le substitut du procureur du roi.

Réquisitoire de l'avocat du roi sur l'accusation.

Ordonnance du juge qui commande au prévôt de faire arrêter Pansart.

Exécution de cette ordonnance par le prévôt assisté de ses hommes d'armes.

Conflit de juridiction. Le prévôt proteste que, quoiqu'il ait consenti à arrêter Pansart, vu l'urgence, l'ordonnance du juge était illégale, et il forme opposition afin que cette ordonnance soit cassée par le Conseil du roi.

Ordonnance du juge pour faire emprisonner l'inculpé.

Réquisitoire de l'avocat du roi contre Pansart.

Plaidoyer de Bellarmin pour la défense de Pansart.

Réponse du substitut du procureur du roi.

Ordonnance du juge pour que Pansart soit mis aux fers.

Arrêt du Conseil du roi qui déboute le prévôt de son opposition.

Réquisitoire de l'avocat du roi, qui développe les motifs de l'accusation.

Réplique de Bellarmin.

Audition des témoins.

Nouveau plaidoyer de Bellarmin, qui déblatère contre les témoins, contre le substitut, contre l'avocat du roi, et qui demande que toute la procédure soit annulée.

Conclusions du substitut du procureur du roi, qui requiert que Pansart soit roué, puis brûlé vif, et que tous ses biens soient confisqués au profit de Sa Majesté.

Arrêt qui condamne le sieur Pansart à mort.

Comme échantillons de ces longs et monotones débats, reproduisons deux ou trois passages où, à défaut d'autre mérite, on trouve du moins quelques nuances de couleur locale.

LUCIEN (avocat du roi) (1).— *Improborum improba soboles improborum*. (2) Messire le seigneur Pansart, défunt père de l'inculpé, n'a-t-il pas été condamné à mort, l'année dernière,

En punition de ses méfaits et pour servir d'exemple à ses descendants?

Mais celui que vous voyez ici, au lieu d'en tenir compte, a commis les mêmes crimes que son père.

*Vindite cupidus subi malum arcelet*. Contre lui, Messieurs, j'ai de fortes preuves et j'espère un sévère jugement.

Qui sait combien d'hommes Pansart a tués pendant ce carnaval? Vous en serez pleinement instruits par les dépositions des témoins.

Quant aux choses qu'il a mangées par gourmandise, ce n'est pas la peine d'en parler: si on vous les servait, vous les mangeriez tout comme lui...

Autre grief: c'est un grand paillard, et il est trop l'ami de toutes les femmes de la Soule.

Que voulez-vous que fassent les hommes mariés? Peuvent-ils souffrir les privautés que Pansart prend avec leurs épouses?

Oui, Pansart s'est rendu coupable d'adultère: c'est un délit qui peut se commettre également du côté de l'homme et du côté de la femme.

*Adulterium est alinarum numtiarum aud alini cho violatio qui christina religio adulterium in vetroque sexu pari ratione condemant*.

Quant aux fiancés, si l'on savait que leurs femmes sont bien avec Pansart.

Tout le monde se moquerait d'eux et leur rirait au nez, ce qui pourrait avoir pour conséquence de nombreuses disputes.

Au surplus, on l'accuse d'être un homme rapace et de vivre grassement aux dépens des pauvres gens...

BELLARMIN.— *Vera gloria fictam obsecurat*. Je prends la parole,

(1) Nous ignorons pourquoi l'avocat du roi est presque toujours appelé Lucien dans les tragi-comédies et dans les farces charivariques.

(2) Nous reproduisons les textes latins tels quels. Ils sont parfois si altérés, peut-être avec intention bouffonne, qu'on n'en devine plus le sens.

Messieurs, pour Messire le seigneur Pansart, prince de Carnaval, notre grand ami.

Mes conclusions sont qu'il soit relaxé et que la partie adverse soit condamnée à cent mille livres de dommages et intérêts

Monsieur Lucien, qui a parlé contre mon client, peut se croire un habile homme :

Si les avocats du Conseil avaient des nouvelles de son savoir, ils n'auraient pas de cesse qu'ils ne l'eussent fait venir parmi eux.

Les docteurs de la Sorbonne eux-mêmes se mettraient en mouvement pour avoir un pareil professeur dans leur collège :

Car il s'entend aussi bien aux affaires que l'âne safran (1), comme on dit.

Vous l'avez déjà entendu citer les auteurs. Quant à moi, je doute qu'il sache même épeler...

De deux choses l'une : ou Monsieur le substitut et Lucien son avocat sont des innocents, ou ce sont des méchants.

Si vous estimez que ce sont des innocents, faites-les interdire. Si vous estimez que ce sont des méchants, faites-les punir...

Et maintenant, donnez ordre à Monsieur le Prévôt de mettre sur le champ le sieur Pansart en liberté...

Il va de soi que le substitut et l'avocat du roi protestent contre «cette canaille de Bellarmin». Après quoi, l'avocat du roi développe les accusations portées contre Pansart :

LUCIEN.— *Mala publica in plebem desidus laborant ubi desidus.* Messieurs, quels maux Messire Pansart n'a-t-il pas causés, pendant les désordres du carnaval ?

Tout grand qu'il était, il ne laissait pas de se moquer des pauvres gens. Mais ce qu'il leur a fait, ils vont le lui rendre.

Il a tourmenté le menu peuple, et il a commis aussi des crimes exécrables...

Je vous ai promis de produire des témoins. Ils se présenteront ici dans un instant.

Sur quoi faudra-t-il les interroger ? C'est ce que je vais vous dire. Ecoutez-moi bien, s'il vous plaît.

J'accuse Pansart d'avoir tué trois hommes dans ce pays même, sur le pont d'Ordenèche ;

D'avoir, le premier septembre, assassiné cinq marchands dans la grande forêt d'Iraty ;

D'avoir, le six décembre, arrêté quatre vendeurs de sardines, pour couper les vivres à Messire Cendres ;

D'avoir, samedi dernier, au port d'Orhy, enlevé toutes les huiles qu'apportaient sept Espagnols.

En outre, toutes les filles, depuis l'âge de dix ans jusqu'à l'âge

---

(1) J. Vinson, *Folk-lore*, p. 367, suppose qu'il faut lire «l'âne savant».

de quarante ans, il les a dépucelées, quoiqu'elles ne fussent pas toutes vierges.

Est-il possible que dans ce paisible pays de Soule nous ayons un individu comme celui-là? Il faut le faire périr, à tout prix.

Il a ravagé tous les choux et les poireaux des jardins, arraché toutes les pommes de terre pour en gaver ses cochons;

Il a dévoré toutes les poules du quartier, qui certainement ne pondront plus d'œufs.

Aujourd'hui, c'est son tour d'être lardé. Pour voir ce qu'il a dans le ventre, il n'y a qu'à lui ouvrir la panse.

On installera Messire Cendres à sa place: de tout temps, j'ai ouï dire que c'est un honnête homme.

Jamais Cendres ne consentira à ce que nous fassions le mal; au contraire, pour nous rendre semblables à lui, il nous fera maigrir les tripes...

Suit la déposition des quatre témoins à charge. Il n'y en a pas d'autres. Bellarmin a bien conseillé à son client de faire citer des témoins à décharge; mais celui-ci a objecté que les faux témoins coûtaient trop cher.

Chaque fois que le juge demande aux témoins s'il est vrai que Pansart a commis tel crime, ils lèvent la main toute ensemble pour jurer qu'ils parlent selon leur conscience, et ils répondent comme un seul homme: «Oui, Monsieur.» Mais Bellarmin proteste avec véhémence contre ces dépositions:

Messieurs, je suis avocat depuis vingt ans. C'est vous dire que j'ai vu beaucoup de faux témoins. Mais d'aussi faux que ceux-ci je n'en avais jamais vu.

On a acheté leur conscience à prix d'argent; et, qui plus est, leurs dépositions n'ont pas été reçues selon les règles.

La loi exige que dans les procès criminels les témoins soient interrogés séparément. Il était donc illégal de les entendre comme on les a entendus.

Ainsi, aux termes de l'ordonnance, la procédure est sujette à cassation et doit être annulée tout entière.

Par conséquent, je conclus à l'annulation de la procédure...

Ce qui n'empêche pas le juge de rendre son arrêt et de prononcer contre Pansart la peine capitale:

Ouïs les avocats des deux parties et les conclusions du substitut du procureur du roi,

Nous jugeons et ordonnons que Messire Pansart soit tué à coups de fusil, demain mercredi, dans la matinée,

Et que, après qu'il aura été fusillé par les gendarmes, son corps soit 'brûlé, le même jour, au crépuscule.

Mais nous avons déjà dit que l'heureux Pansart trouve le moyen de s'évader.

### III

Puisque les tragi-comédies s'inspirent manifestement de trois petits genres bien connus et qu'il existe des compositions analogues en France, en Italie et en Espagne, il est impossible de supposer qu'elles soient des créations originales du génie basque. Voici une particularité qui, croyons-nous, met spécialement en évidence le fait de l'imitation.

C'est la Basoche qui a inventé les «moralités», et aussi les «débats» dont les «batailles» et les «procès» ne sont que des variétés. Or les Basochiens étaient des clercs, et ils avaient gardé de l'enseignement de leurs maîtres un goût vif pour les idées abstraites et pour les entités scholastiques. C'est pour cela que leurs badinages littéraires ont si souvent la forme de l'allégorie et que les abstractions personnifiées y pullulent. Par exemple, dans *la Condamnation de Banquet*, les personnages sont Banquet, Souper, Passe-temps, Gourmandise, Colique, Gravelle, Apoplexie, Paralyse, etc., etc. Mais au contraire les Basques n'ont jamais eu de goût pour ce froid et prétentieux symbolisme, et ce qui le prouve, c'est qu'on ne le rencontre nulle part dans leur littérature, excepté dans les tragi-comédies de carnaval. Pourquoi donc Mardi gras, Carême, Cendres, le Vin, le Ventre de la bouteille, la Misère figurent-ils dans ces tragi-comédies? C'est parce que des personnages de cette sorte figuraient dans les modèles sur lesquels les pastoraliers ont travaillé. Et encore les pastoraliers semblent-ils n'avoir fait cet emprunt qu'à contre-cœur: car ils ont atténué l'abstraction en donnant à ces protagonistes allégoriques des noms propres très réalistes, par exemple Pansart, et en les entourant de femmes et d'enfants dont les caractères et les vices sont tout à fait humains.

Quels sont les modèles sur lesquels les pastoraliers ont travaillé? Nous l'ignorons. Il est certain qu'en France, et surtout dans les provinces méridionales, la littérature carnavalesque a été très abondante; mais presque toutes ces œuvres populaires ont péri, et, dans le petit nombre de celles qui survivent, nous n'en connaissons aucune dont *Pansart* et *Bacchus* puissent être des imitations directes.

Autre question obscure. A quelle époque remontent les tragi-

comédies basques? D'après le ton général qui règne dans ces pièces, l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'elles ont été composées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais ce produit d'origine étrangère, importé tardivement dans la Soule, n'y eut jamais beaucoup de vitalité. Les Souletins ont cessé depuis plus d'un demi siècle de donner des représentations de *Pansart* et de *Bacchus*, et ils ont même totalement perdu aujourd'hui le souvenir de ces pièces.

Le genre a été plus vivace dans les régions françaises d'où il était originaire.

En Languedoc, les représentations de carnaval sont restées de mode jusqu'à nos jours. Il n'y a pas bien longtemps que Jean Laurés, de la Grassette, a publié un recueil de *Carnabalados* (1) jouées dans les fêtes des villages. aux environs de Montpellier, et l'une de ces pièces, intitulée *Lou Juchemmt de Caramentran*, représente le débat traditionnel de Carnaval et de Carême.

En Gascogne, les représentations de «carnavalades» sont encore fréquentes dans la vallée de la Bigorre. Ces petites pièces se jouent tantôt à cheval et tantôt sur des tréteaux: cela dépend de la plus ou moins grande facilité avec laquelle on peut se procurer des montures. Le texte récité par les acteurs est ordinairement *le Procès de Carnaval*, œuvre d'un certain Ducasse, homme de lettres natif de Sarrancolin, mort dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le rôle de Carnaval échoit invariablement au plus bouffon de la troupe, qui ajoute presque toujours des improvisations de circonstance au texte écrit. A signaler aussi la «pastorale de carnaval» intitulée *Pansard et Lamagrère*, que Mr. P. Abadie, instituteur primaire A Sombrun (Hautes-Pyrénées), a composée, publiée et fait jouer en 1919 (2).

Dans le Béarn, l'usage est demeuré très répandu de «faire courir Carnaval» pendant trois jours, le dimanche, le lundi et le mardi qui précèdent le jour des Cendres. A la tête du cortège se tiennent quatre ou six jeunes gens, qui, choisis parmi les mieux tournés et les plus lestes, vêtus du costume traditionnel, pantalon blanc à bandes rouges ou bleues, belle chemise blanche dont les manches sont chargées de rubans, ceinture de soie écarlate autour des reins, ne cessent pas de danser et de pirouetter pendant toute la marche. Derrière eux s'avance un groupe de masques divers, aux costumes burlesques. Puis vient Carnaval avec sa grosse bedaine bourrée de paille, en

(1) Recueil édité à Montpellier, in-8.<sup>o</sup>, 1895.

(2) Plaquette de 63 pages in-8.<sup>o</sup>, imprimée à Pau.

compagnie de sa femme qui pleure. Carême ferme la marche, maigre et blême, portant sur son dos des harengs saures et des queues de morues, et tenant à la main un gril aux verges duquel sont attachées des sardines salées. Ainsi ordonné, le cortège va de maison en maison. A chaque maison, Carnaval s'efforce d'empêcher son ennemi Carême de pénétrer dans la cuisine; mais Carême trouve toujours le moyen de s'y introduire par quelque fenêtre et d'installer son gril sur les charbons de l'âtre. Alors une bataille s'engage entre les deux adversaires, qui essaient de se déloger l'un l'autre, tandis que le reste de la bande boit le vin et mange les crêpes offertes par la maîtresse de la maison. La «course de Carnaval» prend fin le mardi soir, et l'heure du jugement est venue. Les juges siègent sur une estrade dressée devant la mairie. Carnaval, entouré de gendarmes et solidement garrotté, est amené à la barre. Les débats s'engagent et le tribunal prononce la sentence. Carnaval est condamné à être brûlé. Les gendarmes le conduisent au supplice, et le mannequin qui a été substitué à l'acteur vivant périt dans les flammes (1).

Mais si les provinces du Midi sont celles qui ont eu le plus de goût pour ces divertissements de carnaval et qui les ont conservés le plus longtemps, il ne s'en suit pas que les provinces du Nord les aient ignorés. Signalons seulement la pièce bretonne intitulée *la Vie de Mallargé, de Tristemine sa femme et de ses enfants* (2), pièce qui a de curieuses analogies avec le *Pansart* basque.

Mallargé, voulant se donner le plaisir d'un festin magnifique, envoie ses cinq fils à la maraude pour se procurer de bons morceaux, tandis que Tristemine et ses deux filles dressent la table et la garnissent de nappes blanches, de couverts d'étain, de couteaux et de serviettes. Cependant dame Raison, désirant réprimer des excès qui ruinent le pauvre monde, porte plainte contre Mallargé devant le président du tribunal. Mais Mallargé, cité à comparaître, trouve

(1) Dans beaucoup de localités béarnaises où l'on ne fait pas «courir Carnaval», on a pourtant conservé l'usage de le fusiller ou de le brûler, le mercredi des Cendres. A Bayonne, cette exécution se fait au bord de l'Adour, près de la porte de Mousserolle.— Nos ancêtres ont célébré parfois d'une façon assez malséante la mort de Carnaval. Voici ce qu'on put voir à Bayonne en 1587, le premier jour de Carême. Un cortège funèbre se déroula à travers la ville: c'était le convoi de Carnaval, figuré par un homme armé qu'on allait enterrer en grande cérémonie, avec flambeaux et vêtements de deuil, avec escorte de masques revêtus d'accoutrements de prêtres et coiffés de bonnets carrés. En raison de cette inconvenance, des poursuites furent intentées par les échevins et un monitoire fut lancé par l'évêque contre les auteurs du scandale. (J. B. Laborde).

(2) Elle a été analysée par Le Braz dans *le Théâtre celtique*, pp. 395-403.— «Mallargé», corruption de «Mardi-lardier», est notre Mardi-gras.



le moyen de couper la bourse du président et de s'enfuir avec les cinquante jaunets qu'elle contient. Revenu chez lui, il s'empiffre avec les siens des victuailles maraudées, et après le festin il danse, quoiqu'il soit vieux et obèse. Il se démène si fort qu'il est pris d'un étourdissement. Pour dissiper ce malaise, il demande du vin; mais c'est de l'eau-de-vie qu'on lui apporte, et cette boisson l'achève. Au moment de trépasser, il adjure ses enfants de se bien aimer les uns les autres, et il affirme la foi qu'il a de ressusciter l'année prochaine.

A. Le Bras remarque à propos de cette pièce: «La grande originalité de la *Vie de Mallargé*, c'est de nous montrer—par un exemple unique à ma connaissance—que les Bretons appliquaient dans la comédie la même poétique que dans le drame. Une comédie était pour eux quelque chose comme un mystère à rebours: un mystère dont le but était de faire rire au lieu de faire pleurer.» Cette observation peut s'appliquer aux tragi-comédies basques qui, elles aussi, sont «des mystères à rebours», et ressemblent beaucoup aux pastorales hagiographiques ou héroïques: même technique, même prosodie, même grandiloquence, mêmes interventions des Satans, etc., sauf que dans les unes les sujets sont graves, tandis que dans les autres ils sont burlesques. Mais l'artifice qui consiste à traiter un sujet burlesque sur le même ton qu'un sujet grave, porte un nom en littérature: c'est ce que l'on appelle la parodie. Les tragi-comédies sont des parodies des pastorales tragiques.

**G. HERELLE**